

054-215404393-20230227-DCM162023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2023
Affichage : 10/03/2023**DEPARTEMENT**
Meurthe-et-Moselle**ARRONDISSEMENT**
N A N C Y**CANTON**
GRAND COURONNÉ

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 27 février 2023**

L'An deux mil vingt-trois, le 27 février, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents : Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY BADER CASTELA ANDRE N. JACOB DEHAYE MASSON DANNEBEY SCHIEL DENIS MATHIS DEMARNE BABIN ENEL DEVITERNE BEN ISMAIL

Absents excusés :

C. JACOB a donné pouvoir à L. SCHIEL
S. DUSSIAUX a donné pouvoir à Z. BEN ISMAIL
R. CORBERAND a donné pouvoir à J. DEHAYE
C. SIMEANT a donné pouvoir à MC. DANNEBEY
C. FRANCHE a donné pouvoir à B. JEANDEL
D. ZIETERSKI a donné pouvoir à D. DEVITERNE
L. WEHRLLEN a donné pouvoir à N. JACOB
L. ZIETERSKI a donné pouvoir à J. ENEL
F. PERROLLAZ

Absent : -

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Corine MATHIS, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET

Demande d'occupation de la salle 1 par l'association de Meurthe et Moselle des Anciens Militaires et de leurs conjoints

Nomenclature ACTES : 3.5.1 ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC- Occupation temporaire

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27
présents : 17
votants : 26
pour : 26
contre : 0
abstention : 0

Rapporteur : ML. MASSON

L'association des anciens militaires de Meurthe et Moselle a entériné la tenue de leur assemblée générale 2023 à Pulnoy. La date retenue est le samedi 25 mars 2023. La tenue de cette Assemblée Générale est en roulement sur le territoire et se déroule à titre gratuit. Elle sollicite la mise à disposition d'une salle au Centre socioculturel pouvant accueillir environ 40 personnes.

054-215404393-20230227-DCM162023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2023

Affichage : 10/03/2023

Il est proposé d'accorder la location de la salle 1 (forfait demi-journée pour les associations à 13€) à titre gratuit.

Vu l'article L2144-3 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la délibération du conseil municipal du 19 septembre 2022, portant sur les tarifs de location des salles de la commune,

Considérant la présence sans faille et la participation des membres de l'association au moment des cérémonies commémoratives du 8 mai et du 11 novembre,

Considérant l'avis de la Commission N°1 et 3 en date du 14 février 2023,

Le conseil municipal attribue à titre gracieux l'utilisation de la salle n°1 pour l'organisation de l'AG de l'association des anciens militaires de Meurthe et Moselle.

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 07/03/2023 et que la convocation a été faite le 21/02/2023.

POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 27 février 2023
Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint
Bruno JEANDEL

Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint

